

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

NOMINATIONS

Par décret n° 97-322 du 5 février 1997.

Monsieur Hamdi Ben Salem, administrateur du service social, est chargé des fonctions de chef de service des affaires juridiques et du contrôle à la sous-direction des associations à la direction de la solidarité et du développement social à la direction générale de la promotion sociale au ministère des affaires sociales.

Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 février 1997, portant agrément de la convention collective nationale des cliniques privées.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 et notamment ses articles 37 et suivants,

Arrête :

Article premier. - La convention collective nationale des cliniques privées, annexée au présent arrêté, est agréée.

Art. 2. - Les dispositions de cette convention collective sont rendues obligatoires, sur l'ensemble du territoire de la République, pour tous les employeurs et travailleurs des activités énumérées dans son article premier.

Tunis, le 4 février 1997.

Le Ministre des Affaires Sociales
Chedhly Neffati

Vu
Le Premier Ministre
Hamed Karoui